

Le quatrième commandement

La plupart des chrétiens se reposent le dimanche par habitude. Pour les musulmans c'est le vendredi, tandis que le samedi est le jour fixé par Dieu pour le repos sabbatique et, d'autre part, de nombreuses personnes n'observent aucun jour de repos. Est-ce important de se reposer tel jour plutôt qu'un autre? Si Dieu n'existait pas, cela n'aurait pas d'importance, mais Dieu existe et Il a donné des instructions très précises quant à l'observance du jour du repos. Voyons ce que Dieu nous a fait connaître à ce sujet.

La plupart des chrétiens essaient de vivre en conformité avec les dix commandements. Mais très souvent, ils font fi du quatrième commandement, prétendant que le jour du repos fixé par Dieu le samedi, ne concerne que les Juifs. Mais, nulle part dans la Bible vous ne pouvez trouver l'expression: le "Sabbat juif".

Dans le livre de la Genèse, nous découvrons déjà la mention d'un jour de repos: "Ainsi furent achevés les cieux et la terre, et toute leur armée. Dieu acheva au septième jour son oeuvre, qu'il avait faite; et il se reposa au septième jour de toute son oeuvre, qu'il avait faite. Dieu bénit le septième jour, et il le sanctifia, parce qu'en ce jour il se reposa de toute son oeuvre qu'il avait créée en la faisant" (Gen. 2:1-3).

A la lecture de ce passage, il est farfelu de conclure que le jour du repos a été établi pour les Juifs. Dieu venait de créer Adam et Eve, ils étaient donc seuls au monde. Les Juifs étaient loin d'exister encore et ne seront mentionnés qu'après la mort du roi Salomon (II Rois 16:5-6).

D'ailleurs, le Christ a affirmé clairement: "Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat, de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat" (Marc 2:27-28).

Le sabbat a été institué pour l'homme. En d'autres termes, Dieu l'a créé pour l'humanité. Par conséquent, quelle que soit sa race ou sa nationalité, l'homme devrait l'observer. Beaucoup de personnes croient que le Christ est ressuscité un dimanche et qu'Il a transposé le jour du repos du samedi au dimanche pour marquer l'évènement. Mais le Christ n'a pas été ressuscité un dimanche et nous vous mettons au défi de trouver un seul verset confirmant ce soi-disant transfert. Pourquoi le Christ aurait-Il changé le jour du repos puisque c'est Lui qui l'a institué? C'est ainsi que de nombreuses années après Sa mort, les apôtres continuaient à observer le jour du repos le samedi, comme Dieu l'a ordonné expressément.

Un autre argument avancé pour ignorer le quatrième commandement est la vision de l'apôtre Jean, lorsque celui-ci était sur l'île de Patmos. Dans sa vision, il vit le jour du Seigneur. Mais là où les gens se trompent, c'est de penser que cela se passa un dimanche. Jean déclare: "Je fus ravi en esprit (en vision) au jour du Seigneur..." (Apoc. 1:10). La vision de Jean lui dévoile ce qui se passera au jour du Seigneur qui est un laps de temps bien spécifique et Jean ajoute un peu plus loin: "Car le grand jour de sa colère est venu..." (Apoc. 6:17). Voici le jour du Seigneur, c'est le grand jour de la colère de Dieu! L'apôtre Pierre décrit ce jour à la foule, lors de la Pentecôte: "Le soleil se changera en ténèbres, et la lune en sang, avant l'arrivée du jour du Seigneur..." (Actes 2:20).

Voilà le véritable jour du Seigneur tel qu'il est mentionné dans la Bible et qui n'est absolument pas le dimanche. Toutefois, il existe un autre jour du seigneur, mais celui-ci n'a rien à voir avec le Seigneur de la Bible. Notre étude sur ce sujet vous étonnera et, si vous

souhaitez la recevoir sans aucun engagement de votre part, il suffit de nous la demander et elle vous sera expédiée gratuitement.

Dieu aurait-Il cessé de créer à la fin du sixième jour? Non, puisque nous avons lu dans le récit de la Genèse: "Dieu acheva au septième jour son oeuvre, qu'il avait faite." Il y eut sept jours de création, sept jours de 24 heures chacun. Au septième jour, Dieu créa le sabbat non pour travailler, mais pour se reposer. Dieu acheva au cours du septième jour l'oeuvre de la création réalisée par un travail de six jours, suivi d'un repos le septième jour. Dieu instaura le sabbat en se reposant.

Pourquoi l'Eternel S'est-Il reposé pour terminer l'oeuvre de la création? Etait-Il fatigué? Le prophète Esaïe répond: "Ne le sais-tu pas? ne l'as-tu pas appris? C'est le Dieu d'éternité, l'Eternel, qui a créé les extrémités de la terre; Il ne se fatigue point, il ne se lasse point" (Es. 40:28). Cependant, il s'agissait bien d'un repos véritable, puisqu'il est écrit: "... en six jours l'Eternel a fait les cieux et la terre, et le septième jour il a cessé son oeuvre et il s'est reposé" (Ex. 31:17).

S'Il n'était pas fatigué, pourquoi S'est-Il reposé? Il a fait le sabbat, le jour du repos, en se reposant, alors qu'il avait fait toute Son oeuvre en travaillant. L'Eternel, comme nous l'avons lu: "bénit le septième jour, et il le sanctifia." Sanctifier, c'est mettre à part dans un but saint, Il le mit à part pour un usage saint. Il fit du septième jour, un jour de repos physique au cours duquel les hommes devraient se rassembler et L'adorer.

Ce septième jour est donc un jour très particulier, qui a été rendu saint à perpétuité. L'Eternel déclare: "Les enfants d'Israël observeront le sabbat, en le célébrant, eux et leurs descendants, comme une alliance perpétuelle" (Ex. 31:16). Ce jour du repos débute dès le vendredi soir, au coucher du soleil, et se termine le samedi, au coucher du soleil. Dieu a prévu que les luminaires célestes marqueraient les époques, les jours et les années et, quoi de plus logique que le coucher du soleil pour marquer la fin d'un jour et le commencement du suivant.

Ce jour appartient à Dieu, il ne nous appartient pas. Aucun homme ne peut rendre saint ce que Dieu n'a pas sanctifié et personne ne peut désacraliser ce que Dieu a sanctifié. Si vous ne respectez pas ce jour, vous transgressez les instructions divines et vous vivez ainsi dans le péché, mais bien sûr, cela reste toujours votre choix.

Le prophète Esaïe a écrit: "Si tu retiens ton pied pendant le sabbat, pour ne pas faire ta volonté en mon saint jour, si tu fais du sabbat tes délices, pour sanctifier l'Eternel en le glorifiant, et si tu l'honores en ne suivant point tes voies, en ne te livrant pas à tes penchants et à de vains discours, alors tu mettras ton plaisir en l'Eternel..." (Es. 58:13-14). Nous honorons Dieu en gardant saint ce qu'Il a sanctifié. Nous déshonorons Dieu, nous Le méprisons en n'observant pas le jour qu'Il a sanctifié. La Bible confirme qu'Abraham a observé les commandements, il s'est donc reposé au jour qui avait été fixé par Dieu (Gen. 26:5). L'apôtre Jacques l'appela "ami de Dieu" (Jac. 2:23). Jésus a déclaré avoir observé les commandements de Son Père et Il a ajouté que nous étions Ses amis, à condition de faire ce qu'Il nous commande (Jean 15:10 et 14).

Certains, encore, disent que l'ordre des jours hebdomadaires s'est perdu à l'époque où l'on passa du calendrier julien au calendrier actuel, appelé calendrier grégorien. Dix jours furent ainsi rayés du calendrier, mais on les ôta des jours composant le mois et non des jours de la semaine. C'est ainsi que le jeudi 4 octobre 1582 fut suivi du vendredi 15 octobre, il n'y eut aucune interruption dans l'ordre des jours de la semaine.

D'autres affirment que le long jour de Josué a décalé de 24 heures l'ordre des jours de la semaine. Mais pour la Bible, la journée débute au coucher du soleil et se termine au coucher du soleil suivant. Au sujet du long jour de Josué, la Bible déclare: "... Le soleil s'arrêta au milieu du ciel, et ne se hâta pas de se coucher, presque tout un jour. Il n'y a point eu de jour comme celui-là, ni avant ni après..." (Jos. 10:13-14). Ce fut un jour plus long que les journées habituelles, mais ce ne fut qu'un jour seulement.

Quelques dictionnaires stipulent que le dimanche est le septième jour de la semaine, mais ce changement a été opéré récemment, afin de s'aligner sur l'Organisation internationale de standardisation qui, pour faciliter les échanges internationaux, a décidé de considérer le lundi comme le premier jour de la semaine. La Librairie Larousse nous a aimablement confirmé cette information par écrit le 17 novembre 1983. Cette décision administrative est en contradiction flagrante avec les Ecritures et reste totalement indépendante de la religion. Elle ne concerne en aucune façon la Parole de Dieu.

Enfin, pendant les quarante années d'errance dans le désert, Dieu accomplit des miracles qui marquaient le temps. Chaque jour, la manne descendait du ciel, il fallait la consommer le jour même, car s'il en restait, il s'y mettait des vers et cela devenait immangeable. Par contre, le peuple pouvait ramasser une double ration le sixième jour (vendredi) et elle conservait sa fraîcheur pendant deux jours, car le septième jour (samedi), Dieu n'en envoyait pas (Ex. 16:16-29). Pendant quarante ans, Dieu inculqua au peuple l'observance du jour du repos, à l'aide de ces miracles, montrant ainsi toute l'importance de ce jour sanctifié par Lui. Lorsque le peuple se trouva devant la montagne du Sinaï, Dieu demanda à Moïse de le rassembler. Lisons ce qui se passa: "Le troisième jour au matin, il y eut des tonnerres, des éclairs, et une épaisse fumée sur la montagne; le son de la trompette retentit fortement; et tout le peuple qui était dans le camp fut saisi d'épouvante... La montagne de Sinaï était toute en fumée, parce que l'Eternel y était descendu au milieu du feu; cette fumée s'élevait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait avec violence" (Ex. 19:16-18).

Alors l'Eternel prononça toutes les paroles que contiennent les dix commandements. Et Il dit au sujet du quatrième: "Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier. Tu travailleras six jours, et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est le jour du repos de l'Eternel, ton Dieu: tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car en six jours l'Eternel a fait les cieux, la terre et la mer, et tout ce qui y est contenu, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié" (Ex. 20:8-11). "Souviens-toi du jour du repos", dit l'Eternel, mais le monde qui se croit chrétien l'a bel et bien oublié. Chacun fait ses emplettes et poursuit sa routine, son petit train-train quotidien comme si de rien n'était. Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas Moïse qui parla, mais l'Eternel Lui-même. Plus tard, Moïse écrira: "L'Eternel vous parla face à face sur la montagne, du milieu du feu" (Deut. 5:4).

Ce n'est donc pas Moïse qui donna la loi au peuple! Alors, pourquoi l'appelle-t-on si souvent la loi de Moïse? Après que l'Eternel eut rappelé les commandements sous une forme codifiée, Moïse écrivit: "Telles sont les paroles que prononça l'Eternel à haute voix sur la montagne, du milieu du feu, des nuées et de l'obscurité, et qu'il adressa à toute votre assemblée, sans rien ajouter. Il les écrivit sur deux tables de pierres, qu'il me donna... et vous dîtes: ... pourquoi mourrions-nous? car ce grand feu nous dévorera; si nous continuons à entendre la voix de l'Eternel, notre Dieu, nous mourrons... Approche, toi, et écoute tout ce que dira l'Eternel notre Dieu; tu nous rapporteras toi-même tout ce que te dira l'Eternel, notre Dieu..." (Deut. 5:22-27). C'est alors que Moïse servit d'intermédiaire entre l'Eternel et le peuple, c'est la raison pour laquelle nous pouvons lire si souvent cette phrase: "L'Eternel

parla à Moïse, et dit: Tu diras aux enfants d'Israël..."

UNE ALLIANCE PERPETUELLE

Nous avons vu que le jour du repos établi par Dieu pour l'humanité est le samedi, septième jour de la semaine. Tout ce que Dieu décide l'est toujours dans un but déterminé, pour une raison précise et importante. Dieu créa l'homme et le plaça sur cette terre, mais l'homme ne cherche pas à connaître le grand but pour lequel il a été créé.

Le jour qui suivit la création d'Adam et Eve, Dieu instaura le sabbat, Il le fit pour l'homme, c'est ce que le Christ a déclaré: "Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat, de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat" (Marc 2:27-28). Nous devons nous rappeler que ni le Christ, ni les apôtres n'ont jamais apporté le moindre changement à un seul des dix commandements, ils n'en ont annulé aucun. La Bible nous dit, d'ailleurs, que les commandements ont été établis pour toujours (Ps. 119:151-152, 160). Si, dans le passage que nous venons de vous lire, le Christ indique pour qui le sabbat a été fait, il nous reste à découvrir pourquoi il a été fait. Le livre de l'Exode nous répond: "L'Eternel parla à Moïse et dit: Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur: Vous ne manquerez pas d'observer mes sabbats..." Dieu dit "mes" sabbats! Ce sont donc les jours de l'Eternel, non des Juifs, ni des païens.

C'est un laps de temps précis que nous devons sanctifier, si nous voulons vivre en conformité avec le quatrième des dix commandements. Et l'Eternel ajoute: "Vous ne manquerez pas d'observer mes sabbats; car ce sera entre moi et vous, et parmi vos descendants, un signe auquel on connaîtra que je suis l'Eternel qui vous sanctifie. Vous observerez le sabbat, car il sera pour vous une chose sainte... Ce sera entre moi et les enfants d'Israël un signe qui devra durer à perpétuité..." (Ex. 31:12-14, 17).

Remarquez que, dans ce passage, l'Eternel utilise le pluriel et le singulier pour le sabbat. Car il y a le sabbat hebdomadaire, mais aussi les sabbats annuels donnés au mont Sinaï (Ex. 23:12-17). Ces sabbats annuels seront détaillés un peu plus loin dans le 23e chapitre du Lévitique dans lequel l'Eternel dit: "Les fêtes de l'Eternel, que vous publierez, seront de saintes convocations. Voici quelles sont mes fêtes. On travaillera six jours; mais le septième jour est le sabbat, le jour du repos: il y aura une sainte convocation. Vous ne ferez aucun ouvrage: c'est le sabbat de l'Eternel, dans toutes vos demeures." Après avoir fait mention des sabbats hebdomadaires, l'Eternel poursuit en disant: "Voici les fêtes de l'Eternel, les saintes convocations, que vous publierez à leurs temps fixés..." Et l'Eternel détaille alors Ses sept fêtes annuelles qui doivent être observées à perpétuité.

Si vous souhaitez recevoir notre étude sur ces fêtes divines, qui ont été observées par les apôtres et l'Eglise primitive bien longtemps après la mort du Christ et qui sont étrangères aux fêtes d'origine païenne que l'on célèbre aujourd'hui, il vous suffit de nous la demander et elle vous sera expédiée gratuitement.

Ainsi donc, si nous voulons observer le quatrième commandement, nous devons observer les sabbats annuels et les sabbats hebdomadaires.

Certains formulent une objection à ce qui précède, parce que l'Eternel S'adressait au peuple qu'Il S'était choisi, c'est-à-dire à l'Israël ancien et ceci ne concerne donc pas les chrétiens. N'oublions pas que chaque homme devra devenir un Israélite de coeur, ainsi que l'apôtre Paul l'écrit: "Comme Abraham crut à Dieu, et que cela lui fut imputé à justice, reconnaissez donc que ce sont ceux qui ont la foi qui sont fils d'Abraham. Aussi l'Ecriture, prévoyant que

Dieu justifierait les païens par la foi, a d'avance annoncé cette bonne nouvelle à Abraham: Toutes les nations seront bénies en toi! de sorte que ceux qui croient sont bénis avec Abraham le croyant" (Gal. 3:6-9).

Et Paul ajoute: "Car vous êtes tous fils de Dieu par la foi en Jésus-Christ; vous tous, qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juif ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni libre, il n'y a plus ni homme ni femme; car tous vous êtes un en Jésus-Christ. Et si vous êtes à Christ, vous êtes donc la postérité d'Abraham, héritiers selon la promesse" (Gal. 3:26-29).

Quelle fut la postérité d'Abraham? Isaac est son fils, mais c'est son petit-fils, Jacob, qui vit son nom changé en Israël et, par la suite, il eut douze fils, desquels descendent les douze tribus d'Israël. Le chrétien est, à son tour, fils d'Abraham, il est sa postérité et, par conséquent, il devient héritier, lui aussi, conformément à la promesse.

Comme nous l'avons lu, Dieu déclare que le sabbat est un signe entre Lui et les enfants d'Israël, signe qui devra durer à perpétuité, le chrétien doit donc observer et sanctifier ce jour-là et pas un autre.

Le sabbat est une alliance perpétuelle, devenue, comme nous allons le voir, indépendante, mise à part de l'alliance qui avait été conclue au pied du mont Sinaï. Une alliance est un pacte, un accord contracté par engagement mutuel, c'est une entente au cours de laquelle des promesses sont échangées. L'Ancienne Alliance conclue entre Dieu et les enfants d'Israël au mont Sinaï, imposait au peuple certaines conditions, dont l'obéissance. S'il y obtempérait, Israël deviendrait alors une nation très spéciale, cette promesse était purement nationale et matérielle.

Le livre de l'Exode explique comment l'Ancienne Alliance fut conclue: "Moïse... prit le livre de l'alliance, et le lut en présence du peuple; ils dirent: Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit, et nous obéirons. Moïse prit le sang, et il le répandit sur le peuple, en disant: Voici le sang de l'alliance que l'Eternel a faite avec vous selon toutes ces paroles" (Ex. 24:7-8). Une fois signée et ratifiée, une alliance ne peut plus être modifiée (Gal. 3:15). Tout ce qui y est ajouté après signature ne fait pas partie intégrante du contrat. C'est ainsi que, sept chapitres plus loin, apparaît l'alliance relative au sabbat, elle ne fait donc pas partie de l'Ancienne Alliance. L'Eternel déclara: "Les enfants d'Israël observeront le sabbat, en le célébrant, eux et leurs descendants, comme une alliance perpétuelle. Ce sera entre moi et les enfants d'Israël un signe qui devra durer à perpétuité..." (Ex. 31:16-17).

Le sabbat est non seulement un signe mais aussi un laps de temps saint, il fait partie d'une alliance indépendante et perpétuelle. Dieu promet de mettre à part, de sanctifier ceux qui l'observent (Ex. 31:12-17). Le sabbat est pour Israël, mais rappelez-vous que le vrai chrétien devient la postérité d'Abraham, il fait partie de l'Israël spirituel.

L'alliance du sabbat est pour l'Israël physique, la descendance d'Israël, pour le peuple juif aussi; mais il est également pour le chrétien qui est l'Israël spirituel. Tous les Juifs et tous les païens ont également accès au christianisme et au salut. C'est ce que l'apôtre Paul écrit: "Ainsi j'ai un vif désir de vous annoncer aussi l'Evangile, à vous qui êtes à Rome. Car je n'ai point honte de l'Evangile: c'est une puissance de Dieu pour le salut de quiconque croit, du Juif premièrement, puis du grec" (Rom. 1:15-16). Le Juif peut donc se convertir au christianisme, tout comme le grec et le païen. D'ailleurs, l'Eglise des temps apostoliques était composée en majorité de Juifs convertis.

Si l'alliance du sabbat était uniquement pour l'Israël physique, un Juif, même converti au

christianisme, serait obligé d'observer le sabbat de l'Eternel. Le Juif transgresserait le quatrième commandement en n'observant pas le sabbat, puisque c'est une alliance à perpétuité, pour toutes les générations. Toutefois, si le jour du repos avait été transféré au dimanche, le chrétien le transgresserait en n'observant pas le dimanche.

Nous verrions alors une situation insensée où des Juifs convertis au christianisme observeraient le samedi et d'autres chrétiens, d'origine non juive, observeraient le dimanche. Tous prétendraient vivre en conformité avec le quatrième commandement. Une telle confusion existe bel et bien à l'heure actuelle parce que la plupart des religions chrétiennes rejettent les paroles du Christ: "Le sabbat a été fait pour l'homme!" (Marc 2:27). Pour devenir un chrétien converti, tout individu doit devenir, spirituellement parlant, un Israélite. Que l'on soit Juif, Grec, esclave ou libre, peu importe, si on est à Christ, si on est Son disciple, on doit suivre l'exemple qu'Il a laissé.

La Bible révèle que le Christ est Celui qui a rappelé les commandements du haut du mont Sinaï. C'est pour cela qu'avant Son arrestation, Il déclara: "Demeurez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, de même que j'ai gardé les commandements de mon Père et que je demeure dans son amour" (Jean 15:9-10). L'apôtre Jean ajoute: "L'amour de Dieu consiste à garder ses commandements" (I Jean 5:3).

La création prouve l'existence de Dieu et le jour du repos est également un mémorial destiné à nous rappeler l'oeuvre de la création. Dieu a choisi un jour qui rappelle, chaque semaine, l'existence du Dieu Créateur et c'est au cours de ce jour que Son peuple doit s'assembler et L'adorer. Transférer le jour du repos du septième jour de la semaine au premier jour, c'est-à-dire au dimanche, c'est perdre la signification réelle que Dieu donna à ce repos hebdomadaire. Aucun autre jour de la semaine ne peut devenir le mémorial de la création, aucun! Par conséquent, le dimanche ne correspond pas du tout au but que Dieu a fixé au septième jour de la semaine.

Satan cherche à séduire l'humanité en lui faisant croire que le Christ ressuscita un dimanche matin, à l'aube, jour au cours duquel les cultes païens, consacrés au dieu soleil, ont toujours été célébrés. Le Christ ressuscita un jour de repos et non un dimanche. De plus, nulle part dans la Bible, il n'est commandé d'observer le jour de la résurrection du Christ. Comprenez bien cela! Il s'agit là d'une coutume païenne voulue par les hommes et elle n'a jamais été instituée par le Christ, ni approuvée par les apôtres, puisqu'elle va à l'encontre des commandements divins.

Le quatrième des dix commandements se réfère aux sabbats hebdomadaires et aux sabbats annuels. Il est le seul commandement qui identifie les véritables chrétiens. Beaucoup de personnes vivent en conformité avec quelques-uns des dix commandements, mais cela est loin de suffire. L'apôtre Jacques n'a-t-il pas écrit: "Quiconque observe toute la loi, mais pèche contre un seul commandement, devient coupable de tous" (Jac. 2:10). Les observateurs du dimanche ont bien soin d'ignorer cette affirmation catégorique et sans ambiguïté.

Le prophète Esaïe écrit: "Ainsi parle l'Eternel: Observez ce qui est droit, et pratiquez ce qui est juste..." (Es. 56:1). Les commandements sont justes (Ps. 119:172). "Car mon salut ne tardera pas à venir..." (Apoc. 12:10). Le Christ amènera le salut lors de Son retour. Ce passage concerne donc particulièrement ceux qui vivront les temps de la fin. Esaïe poursuit: "Heureux l'homme qui fait cela, et le fils de l'homme qui y demeure ferme, gardant le sabbat, pour ne point le profaner... (profaner c'est traiter avec dédain, c'est rejeter ce qui est sanctifié) Que l'étranger qui s'attache à l'Eternel ne dise pas: L'Eternel me séparera de son

peuple!" (Es. 56:2-3). Comprenez bien ceci, aucun gentil qui s'est converti en s'attachant au Seigneur ne dise que le Christ le séparera d'Israël, du peuple de Dieu qui doit observer les sabbats. Car sa conversion fait de lui un descendant d'Abraham, comme nous l'avons lu. "Et que l'eunuque ne dise pas: Voici, je suis un arbre sec!" (v. 3). L'étranger et l'eunuque ne pouvaient pas entrer dans l'assemblée de l'Eternel (Deut. 23:1), mais maintenant Dieu appelle tous ceux qu'Il veut. "Car ainsi parle l'Eternel! Aux eunuques qui garderont mes sabbats... Et les étrangers qui s'attacheront à l'Eternel pour le servir, pour aimer le nom de l'Eternel, pour être ses serviteurs, tous ceux qui garderont le sabbat, pour ne point le profaner, et qui persévéreront dans mon alliance, je les amènerai sur ma montagne sainte" (Es. 56:4-7). Aujourd'hui encore, le sabbat demeure pour l'homme, pour le Juif, pour le païen, pour le chrétien, pour l'eunuque ainsi que pour l'étranger, puisque le sabbat a été fait pour toute l'humanité!

LE JOUR DU REPOS TOMBE-T-IL LE DIMANCHE?

Nous avons examiné le quatrième des dix commandements qui nous fait savoir expressément qu'un jour de repos hebdomadaire a été fixé non pour le Juif, mais pour l'homme, pour toute l'humanité. L'observance du dimanche est une coutume païenne instituée par les hommes, elle n'a jamais été pratiquée par le Christ et, après Sa mort, jamais les apôtres ne l'ont suivie, car elle aurait été à l'encontre des ordres divins. Ceux qui avancent des arguments contre le sabbat et en faveur du dimanche citent des articles, même des livres écrits par des théologiens, des historiens, des professeurs de religion, etc., mais on ne trouve dans ces citations, aucune référence biblique directe et précise, prouvant que, depuis la mort du Christ, le jour du repos établi pour l'homme au septième jour de la semaine a été transféré au premier jour de la semaine. Et pour cause!

Paul se présente comme l'apôtre des païens (Gal. 2:7-9). Se trouvant à Antioche de Pisidie, il entra dans la synagogue avec ses compagnons le jour du sabbat (Actes 13:14). "Lorsqu'ils sortirent on les pria de parler le sabbat suivant... Le sabbat suivant, presque toute la ville se rassembla pour entendre la parole de Dieu" (vv. 42-44). "A Icone, Paul et Barnabas entrèrent ensemble dans la synagogue des Juifs, et ils parlèrent de telle manière qu'une grande multitude de Juifs, et de Grecs crurent" (Actes 14:1). "Paul et Silas... arrivèrent à Thessalonique, où les Juifs avaient une synagogue. Paul y entra, selon sa coutume. Pendant trois sabbats, il discuta avec eux, d'après les Ecritures, expliquant et établissant que le Christ devait souffrir et ressusciter des morts... Quelques-uns d'entre eux furent persuadés, et se joignirent à Paul et à Silas, ainsi qu'une grande multitude de Grecs..." (Actes 17:1-4). Que ce soit à Antioche, à Icone ou à Thessalonique, Paul se rendait à la synagogue le jour du sabbat et, lorsqu'il se trouvait devant la quasi totalité des citadins ou devant une multitude de Grecs, c'était la bonne occasion de parler d'un transfert éventuel du jour du repos au dimanche. Paul n'en dit rien!

A Corinthe, Paul logea chez Aquilas et sa femme Priscille, il travailla chez eux. "Paul discourait dans la synagogue chaque sabbat, et il persuadait des Juifs et des Grecs... Les Juifs faisant alors de l'opposition et se livrant à des injures, Paul leur dit: ... Dès maintenant, j'irai vers les païens. Et sortant de là, il entra chez un nommé Justus, homme craignant Dieu, et dont la maison était contiguë à la synagogue. Cependant Crispus, le chef de la synagogue, crut au Seigneur avec toute sa famille. Et plusieurs Corinthiens, qui avaient entendu Paul, crurent aussi, et furent baptisés" (Actes 18:1-8). Il y avait assez de personnes pour former une petite congrégation qui aurait pu s'assembler le dimanche, mais Paul n'ordonna aucune modification quant au jour du repos à observer.

Plus tard Paul écrivit: "Aquilas et Priscille, avec l'Eglise qui est dans leur maison, vous

saluent..." (I Cor. 16:19). Il n'est plus question de synagogue ici. C'était donc une occasion propice de réunir ces gens le dimanche et d'annoncer ce changement éventuel. Mais, dans aucune de ses épîtres, Paul n'en parle. Pourquoi? Parce qu'il sait que les commandements ont été établis pour toujours (Ps. 119:151-152).

Plusieurs passages bibliques sont trop souvent tirés de leur contexte dans le but de nous faire croire des affirmations fausses.

Voyons un incident qui eut lieu à Troas: "Le premier jour de la semaine, nous étions réunis pour rompre le pain. Paul qui devait partir le lendemain, s'entretenait avec les disciples, et il prolongea son discours jusqu'à minuit..." Vint ensuite l'incident du jeune homme qui, "pendant le long discours de Paul", tomba du troisième étage. Paul remonta dans la chambre haute et: "Quand il fut remonté, il rompit le pain et mangea, et il parla encore longtemps jusqu'au jour. Après quoi il partit" (Actes 20:7-11).

On tente d'expliquer que les disciples étaient réunis pour participer à ce que beaucoup appellent "la sainte Cène". Mais examinons le récit. Le sabbat était terminé, Paul et les disciples s'étaient réunis pour rompre le pain parce qu'ils avaient faim, tout simplement. Paul savait très bien qu'en instituant les nouveaux symboles de la Pâque, le Christ n'avait rien modifié du jour ni de l'heure où ils doivent être pris. Toutes les fois que l'on prend ces nouveaux symboles, on commémore la mort du Seigneur, c'est donc un mémorial, un anniversaire de Sa mort, à prendre au temps fixé par Dieu, une fois par an. Si vous souhaitez recevoir notre étude sur ce sujet, il vous suffit de nous la demander et elle vous sera expédiée gratuitement.

Mais revenons à Troas. Paul tint la parole longtemps, il prolongea son discours jusqu'à minuit, le soleil était couché et le sabbat terminé. Ils cassèrent donc la croûte parce qu'ils avaient faim, ils rompirent le pain (v. 7). Ce n'est que lorsque le jeune homme et Paul remontèrent que Paul rompit le pain et mangea.

On voudrait nous faire accroire que l'Eglise primitive célébrait "la Cène" au cours d'un repas fraternel (AGAPE). Mais Paul s'oppose à cela. Il écrit à ce sujet: "Lors donc que vous vous réunissez, ce n'est pas pour manger le repas du Seigneur; car, quand on se met à table, chacun commence par prendre son propre repas... Si quelqu'un a faim, qu'il mange chez lui, afin que vous ne vous réunissiez pas pour attirer un jugement sur vous" (I Cor. 11:20-21 et 34).

Le Grand Larousse Encyclopédique donne au mot "AGAPE" la définition suivante: "du grec (amour). Dans la primitive Eglise, repas que les fidèles prenaient en commun. (Il n'est pas sûr que l'agape ait jamais été liée à la célébration de l'eucharistie. En tous les cas, dès le IIe s., l'eucharistie est distincte de l'agape. Ce repas vivement critiqué par les païens, finit par donner lieu à des abus et disparut peu à peu vers le Ve s.)".

On cite souvent Luc qui rapporte ce qui suit: "Ils étaient chaque jour tous ensemble assidus au temple, ils rompaient le pain dans les maisons, et prenaient leur nourriture avec joie et simplicité de coeur" (Actes 2:46). Ils étaient nombreux pour la Pentecôte, trois mille personnes venaient d'être baptisées et les frères d'un peu partout étaient reçus chez ceux qui habitaient Jérusalem et les environs. Ils furent là pendant plusieurs jours, ce qui ne prouve en aucune façon l'observance du dimanche.

Rompre le pain ne se réfère pas uniquement à l'Eucharistie ou à la Cène. Le Grand

Dictionnaire Universel du XIXe siècle de Pierre Larousse écrit au sujet du pain des Hébreux: "Leur pain était toujours plat comme une galette, ce qui leur permettait de le diviser avec les mains, sans l'aide d'un instrument tranchant. De là viennent ces expressions si souvent répétées dans l'Écriture: Rompre le pain, la fraction du pain".

Lorsque Paul était sur le bateau qui s'échoua sur l'île de Malte, il encouragea les deux cent soixante-seize personnes à manger: "Ayant ainsi parlé, il prit du pain, et, après avoir rendu grâce à Dieu devant tous, il le rompit, et se mit à manger. Et tous, reprenant courage, mangèrent aussi" (Actes 27:35-36). Dire que les membres à Troas s'étaient rassemblés pour un service religieux, parce qu'ils avaient rompu le pain, n'est pas conforme au récit biblique. C'est une assertion tout à fait contraire à la vérité.

On cite encore le passage suivant: "Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité..." (I Cor. 16:1-2). Les membres de l'Église ne devaient pas s'assembler le dimanche pour remettre ce qu'ils pouvaient, c'est chez eux, en leur domicile, qu'ils devaient procéder au triage domestique pour faire des dons en faveur des saints.

Certains théologiens essayent de prouver que les dix commandements sont appelés "le ministère de la mort". Il serait question d'eux dans II Corinthiens 3:7. Ils remarquent que la figure de Moïse brillait après la réception des dix commandements (Ex. 34:28-35; Deut. 5:22, 9:9-11). Mais si la figure de Moïse rayonnait, ce fut plus tard, lorsqu'il eut été en présence de l'Éternel d'une manière directe et privée (Ex. 34:29-35).

Les dix commandements ont été donnés par l'Éternel du haut du mont Sinaï et tous entendirent distinctement les paroles de l'Éternel. Moïse, en même temps que tout le peuple, se trouvait au pied de la montagne, car l'Éternel lui avait dit: "Va, descends; tu monteras ensuite avec Aaron... Moïse descendit vers le peuple, et lui dit ces choses. Alors Dieu prononça toutes ces paroles, en disant..." Remarquez que c'est Dieu Lui-même qui rappela les dix commandements et, après que l'Éternel eut cessé de parler, "Moïse s'approcha de la nuée où était Dieu" (Ex. 19:24-25, 20:1 et 21).

Le peuple terrorisé refusa d'écouter Dieu plus longtemps. L'Éternel donna à Moïse les lois contenues dans les chapitres 21 à 23 du livre de l'Exode. L'alliance n'a été conclue qu'à partir du chapitre 24. Cette alliance ne mettait en cause ni les commandements, ni la loi, il s'agissait d'une promesse de la part du peuple de faire tout ce que Dieu lui demanderait et, en contrepartie, il deviendrait le peuple de Dieu et jouirait de Ses bénédictions. Cette alliance, scellée par le sang, devint obligatoire.

Ces théologiens écrivent au sujet de Moïse que son visage ne brillait pas lorsqu'il était question des lois citées dans Deutéronome 27:1-6. Mais c'est normal, le Deutéronome est une répétition de la loi. Ce livre a été écrit par Moïse (Deut. 31:9, 24-26) au cours du 11e mois de la 40e année après l'exode (Deut. 1:3), donc longtemps après l'épisode du Sinaï. Au moment où la seconde génération s'apprête à entrer dans la terre promise, Moïse rappelle les événements passés et ce livre se termine par sa mort. Beaucoup de commentateurs pensent qu'Esdras fut l'auteur du dernier chapitre. Pour d'autres, il s'agit de Josué, mais cela est sans importance!

Il faut faire la différence entre les tables de pierre, sur lesquelles Dieu avait écrit de Son doigt les dix commandements (Deut. 9:9-10), et les pierres qui devaient être dressées au milieu du Jourdain. Ces pierres étaient hautes, de façon à être vues de loin et appelées à servir

d'avertissement; alors qu'en ce qui concerne les tables, celles-ci étaient légères puisque Moïse est descendu de la montagne en les tenant dans sa main (Ex. 32:15).

Les lois civiles, indépendantes des dix commandements, pouvaient aller jusqu'à la peine de mort (Ex. 21:12-17). Moïse fit savoir à Josué qu'elles devaient être écrites par des lettres gravées sur des pierres, comme l'indique l'hébreu original. Ce mot est "KĀTHAB" signifiant: "graver, écrire".

Au moment où le peuple se préparait à entrer dans la terre promise, Moïse donna les instructions suivantes: "Lorsque vous aurez passé le Jourdain..., tu dresseras de grandes pierres et tu les enduiras de chaux... Tu écriras sur ces pierres toutes les paroles de cette loi, en les gravant bien nettement" (Deut. 27:2, 8).

La Bible ajoute: "Et là Josué écrivit sur les pierres une copie de la loi que Moïse avait écrite devant les enfants d'Israël" (Jos. 8:32).

Paul écrit: "Or, si le ministère de la mort, gravé avec des lettres sur des pierres, a été glorieux..." (II Cor. 3:7). Le mot "ministère" est ici traduit du grec "DIAKONIA" qui signifie aussi: l'administration de la mort. Ce mot a été traduit par "service" dans la Bible Osty ainsi que dans la traduction d'André Chouraqui. Il s'agit d'une loi qui était administrée au sein de la nation d'Israël et elle pouvait entraîner la mise à mort des rebelles dans certains cas. Le ministère de la mort existait à l'époque de l'Ancienne Alliance. Il était appelé ainsi parce qu'il devait administrer la mort à ceux qui étaient coupables d'avoir transgressé certaines lois. Dans sa seconde lettre aux Corinthiens, Paul le compare avec le ministère de l'Esprit ou ministère de la justice qui, lui, annonce la vie.

Ensuite, il ajoute: "Or, le Seigneur c'est l'Esprit; et là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté" (II Cor. 3:17). Nous sommes libérés du salaire du péché (Rom. 6:23) parce que le Christ est mort à notre place. Il a payé l'amende de nos péchés. Voilà pourquoi l'administration de la mort est impuissante contre nous, aussi longtemps que nous continuons à vivre en conformité avec les lois divines. Vous pouvez comprendre maintenant les paroles de Paul: "La lettre tue!" (II Cor. 3:6).

Les dix commandements ne peuvent pas être appelés le ministère de la mort. Ces trois mots "la lettre tue" ne se rapportent pas à la manière dont il faut considérer les Ecritures, pas plus qu'aux dix commandements, mais à ces lettres gravées sur des pierres rappelant l'administration de la mort qui devait être appliquée par le ministère de la mort.

Les dix commandements ne peuvent pas être appelés le ministère de la mort. Le Christ a dit: "Si tu veux entrer dans la vie, observe les commandements" (Matth. 19:17). Paul a ajouté que l'observance des commandements de Dieu est tout (I Cor. 7:19). Remarquez que le Christ, pas plus que Paul, ne se réfère à l'observance d'une partie des commandements seulement, mais bien des commandements de Dieu, sans faire la moindre distinction; ceci comprend automatiquement le quatrième commandement qui se rapporte au sabbat! Enfin, et ceci est une preuve complémentaire que les commandements sont vie et non pas mort, dans la dernière page de la Bible, on peut lire: "Heureux ceux qui lavent leurs robes, afin d'avoir droit à l'arbre de vie" (Apoc. 22:14). Le Commentaire Clarke traduit par: "Heureux ceux qui observent ses commandements", ce qui est plus fidèle au texte original grec.

UNE DISTINCTION ENTRE LES JOURS

Nous allons examiner divers passages que l'on isole de leur contexte ou parfois sciemment

mal compris, par ceux qui les citent pour éliminer le jour du repos fixé par Dieu le samedi et le retarder au premier jour de la semaine, dimanche, que les apôtres n'ont jamais présenté comme repos hebdomadaire.

Dans le 14^e chapitre de l'épître aux Romains rédigée par Paul en l'an 54 ou 56, celui-ci s'adresse à des gens convertis n'ayant pas encore une connaissance approfondie. Ceux-ci n'avaient pas d'assemblées régulières ni de bergers pour les diriger, dans le cas contraire, Paul les aurait, bien entendu, nommés comme il l'a fait dans d'autres épîtres.

Parmi ces chrétiens, il y avait des divergences d'opinion au sujet de certaines coutumes païennes qu'ils pratiquaient auparavant et dont ils ne parvenaient pas à se débarrasser, se refusant ainsi à manger de la viande certains jours de la semaine. On vendait également des viandes qui avaient été sacrifiées aux idoles et sa consommation troublait leur conscience. Pour bien comprendre ce passage, vous devez remarquer qu'il ne se réfère ni au quatrième commandement ni à la description des viandes impures reprises dans le 11^e chapitre du Lévitique.

L'abandon de leurs anciennes croyances païennes ébranlait certains chrétiens. Le stoïcisme et l'ascétisme étaient assez répandus dans le monde grec et romain. Le plaisir, même le plaisir sain, était considéré comme un péché. C'est ainsi que certains jours de la semaine, la mortification était de rigueur. Fallait-il s'y conformer? Paul répondit à leur interrogation: "Faites accueil à celui qui est faible dans la foi, et ne discutez pas sur les opinions. Tel croit pouvoir manger de tout: tel autre, qui est faible, ne mange que des légumes. Que celui qui mange (sous-entendu de tout, comme le font remarquer la plupart des traducteurs) ne méprise point celui qui ne mange pas (de tout) et que celui qui ne mange pas (de tout), ne juge point celui qui mange (de tout), car Dieu l'a accueilli" (Rom. 14:1-3).

Il s'agit bien ici de nourriture. Certains mangeaient de tout et d'autres ne mangeaient pas de tout, car certaines superstitions subsistaient. Paul poursuivit: "Tel fait une distinction entre les jours; tel autre les estime tous égaux. Que chacun ait en son esprit une pleine conviction" (Rom. 14:5). Paul ne dit pas que, dans ce cas précis, c'est Dieu qui fait une distinction entre les jours et que Dieu les estime tous égaux. Non, il est question ici de ce que certains pensent et non de ce que Dieu dit. Ce verset ne traite pas du repos hebdomadaire et en disant: "Que chacun ait en son esprit une pleine conviction", Paul ne donne pas la liberté de croire ce que l'on veut sur quelque sujet que ce soit.

Les païens avaient établi la coutume des jours gras et des jours maigres et c'est ainsi qu'ils ne mangeaient pas de viande certains jours. Dans les pays catholiques, il y a une cinquantaine d'années, la plupart des gens ne mangeaient pas de viande le vendredi et surtout pas le vendredi saint. A l'époque de Paul, certains chrétiens, nouveaux dans la foi, s'accrochaient encore à ces superstitions, telles que les jours maigres qui ne figurent pas dans les Ecritures.

Mais il ajouta: "Celui qui distingue entre les jours (pour une question alimentaire et non pour les sabbats) agit ainsi pour le Seigneur. Celui qui mange (sous-entendu de tout), c'est pour le Seigneur qu'il mange, car il rend grâce à Dieu; celui qui ne mange pas (de tout), c'est pour le Seigneur qu'il ne mange pas (de tout), et il rend grâce à Dieu... Il est bien de ne pas manger de viande, de ne pas boire de vin, et de s'abstenir de ce qui peut être pour ton frère une occasion de chute, de scandale ou de faiblesse" (Rom. 14:6 et 21).

Paul conseillait donc de manger tout ce que Dieu autorise sans être une pierre d'achoppement pour le novice dans la foi. Dans ce chapitre, le mot "mange" apparaît douze fois, le mot "aliment" trois fois et le mot "manger" deux fois. Il n'est donc pas question du jour

du repos, mais d'alimentation seulement.

Passons maintenant à l'épître que Paul rédigea pour les Galates vers l'an 52, plus de 20 ans après la mort du Christ. Les Galates étaient constitués de bandes gauloises venues d'Europe. Ils ravagèrent l'Asie Mineure jusqu'aux villes grecques de la côte (Grand Larousse Encyclopédique). Ces Gaulois arrivèrent en Asie Mineure avec leurs dieux, leurs coutumes, leurs croyances et leurs superstitions. En l'an 25, la Galatie devint romaine, ce qui explique qu'une partie de ces Galates entendit l'enseignement de Paul et se convertit au christianisme.

Il y avait également en Galatie des Juifs ralliés au christianisme qui voulaient garder tout ou partie des rituels. Pour cette raison, Paul parle avec insistance de foi, de salut, des oeuvres de la loi et de la circoncision. Cependant, ni les sabbats hebdomadaires ni les fêtes annuelles ne sont remis en question dans cette épître.

Les chrétiens de la Galatie s'étaient laissé influencer par un groupe de faux-frères (Gal. 2:4) et retournaient vers leurs anciennes croyances et superstitions. Le royaume de Dieu n'était plus le but de leur vie et Paul s'en étonna. Il leur écrivit ce qui suit: "Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à un autre Evangile. Non pas qu'il y ait un autre Evangile, mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Evangile de Christ" (Gal. 1:6-7). Le mot original traduit par "renverser" a le sens de pervertir, de corrompre, d'altérer. Des gens voulaient donc pervertir, altérer l'Evangile de Christ. L'expression "l'Evangile de Christ" implique une appartenance, c'est l'Evangile du Christ, il s'agit de Son message au sujet du royaume de Dieu (Marc 1:14-15).

Paul ajoute: "Autrefois, ne connaissant pas Dieu, vous serviez des dieux qui ne le sont pas de leur nature; mais à présent que vous avez connu Dieu, ou plutôt que vous avez été connus de Dieu, comment retournez-vous à ces faibles et pauvres rudiments, auxquels de nouveau vous voulez vous asservir encore? Vous observez les jours, les mois, les temps et les années!" (Gal. 4:8-10).

Ce passage n'a absolument rien à voir avec les sabbats hebdomadaires et les sabbats annuels. En fait, Paul précise ici: "Malgré la vérité qui vous a été révélée, vous retournez à vos pratiques d'autrefois, avec lesquelles vous viviez alors que vous ne connaissiez pas Dieu, c'était votre époque de paganisme et vous serviez des faux dieux!"

Le Grand Dictionnaire Universel du 19e siècle de Pierre Larousse dit des Gaulois: "Les Gaulois, dit César, reconnaissent Mercure, Apollon, Jupiter, Mars, Minerve. Leur croyance au sujet des divinités est presque la même chose que la croyance des autres peuples". Et ces Galates n'arrivaient pas à abandonner leurs anciennes pratiques. Ils observaient chacun des jours de la semaine en l'honneur de leurs anciens faux dieux, voyons leur signification: Dimanche: jour du soleil, SUNday en anglais, ZONdag en néerlandais, SONtag en allemand. C'est le jour du Seigneur BAAL, souvent représenté avec une auréole derrière la tête.

Lundi: est le jour de la lune ou de la reine du ciel.

Mardi: jour de Mars ou dieu de la guerre.

Mercredi: jour de Mercure, l'envoyé des dieux.

Jeudi: jour de Jupiter, le roi des dieux.

Vendredi: jour de Vénus, déesse de l'amour.

Samedi: jour de Saturne, dieu des vigneron et des paysans. Mais Dieu n'a jamais donné aux jours de la semaine, le nom de faux dieux ou de planètes. Dieu les a numérotés tout

simplement.

Ce sont aussi les païens qui nommèrent les mois:

Janvier: était célébré en l'honneur de Janus, le dieu des dieux. Février: mois des expiations en faveur des morts.

Mars: consacré à Mercure.

Avril: célébré en faveur de Vénus, etc.

Dans son message aux Galates, Paul fait encore mention des temps. Mais parmi le peuple, qui observait les Calendes, les Nones, les Ides, les Matronales, les Saturnales ainsi que le temps de l'Avent? Les païens uniquement et non les véritables chrétiens.

Il est donc très facile de falsifier le sens des Ecritures en ôtant, de leur contexte, quelques mots, quelques lignes ou quelques versets. Alors qu'ils vivaient dans le paganisme, les Galates ne connaissaient pas le véritable jour du repos instauré par Dieu. Contrairement à ce que certains affirment, les reproches, qui leur sont adressés par Paul, n'ont rien à voir avec l'observance du véritable jour du repos institué par Dieu, mais ils sont motivés par le fait qu'ils reviennent à leurs anciennes pratiques en faveur des faux dieux.

Avez-vous remarqué que le passage le plus souvent cité par les adversaires des fêtes annuelles de l'Eternel, ainsi que des sabbats hebdomadaires prouve, justement, qu'ils n'ont jamais été modifiés à l'époque du Nouveau Testament. Paul écrit aux Colossiens en l'an 66, soit 35 ans après la mort du Christ. Reconnaissons que, si des changements avaient dû être opérés quant à l'observance des jours saints, ils auraient pu l'être facilement au cours de ces 35 années.

La ville de Colosse était connue par ses ascètes dont les croyances étaient appelées "philosophie" par les païens. C'est ce terme que Paul utilisa également: "Prenez garde que personne ne fasse de vous sa proie par la philosophie et par une vaine tromperie, s'appuyant sur la tradition des hommes, sur les rudiments du monde, et non sur Christ" (Col. 2:8). A cette époque, les adeptes de cette philosophie étaient des ascètes rigoureux. Ils jugeaient avec sévérité leurs voisins chrétiens pour le moindre écart à l'ascétisme. Par exemple, ils n'appréciaient pas de les voir manger, boire modérément du vin et se réjouir au cours des sabbats hebdomadaires ou annuels.

C'est pourquoi Paul écrit: "Que personne donc ne vous juge au sujet du manger ou du boire, ou au sujet d'une fête, d'une nouvelle lune, ou des sabbats" (Col. 2:16). Paul s'adresse à des païens convertis au christianisme. Ces gens étaient jugés par leur entourage, par des voisins, des amis, peut-être même des conjoints, parce qu'ils suivaient l'exemple laissé par le Christ. Nous attirons votre attention sur le fait que ces chrétiens étaient jugés parce qu'ils observaient toujours les fêtes divines et les sabbats. Dans ce passage, "au sujet de" est traduit du grec "MEROS" signifiant: "pour le partage de..., pour l'observance de..., pour le respect de...". Ils étaient jugés et critiqués parce qu'ils considéraient "saints" les jours sanctifiés par Dieu.

En écrivant: "Que personne ne vous juge...", Paul n'abolit nullement les jours saints établis par l'Eternel, qu'il s'agisse du repos au cours du septième jour de la semaine ou des sept fêtes annuelles. Prenons la peine de réfléchir! Paul avait recommandé aux Corinthiens de célébrer les fêtes comme nous le constatons dans sa première épître où il écrit: "Célébrons donc la fête!" (I Cor. 5:6-8). Il s'agit ici de la fête des Pains sans Levain. Pensez-vous qu'après une telle recommandation, Paul aurait pu écrire le contraire aux Colossiens? Non, bien sûr!

Que dit Paul? Mais tout simplement: "Que personne ne vous juge!" Cela signifie-t-il que Dieu a aboli ces choses? Absolument pas! En écrivant: "Que personne ne vous juge au sujet... d'une fête... ou d'un sabbat", Paul confirme ainsi que l'Eglise à Colosses observe bien les fêtes annuelles et les sabbats hebdomadaires, comme le confirme le texte original. Rappelez-vous que cette épître fut écrite en l'an 66, c'est-à-dire 35 ans après la mort du Christ et si des changements avaient dû être apportés à l'observance des jours saints, on en trouverait trace dans le livre des Actes ainsi que dans les épîtres que Paul adressa aux différentes congrégations.

Mais pourquoi Paul encouragea-t-il les chrétiens de Colosses de ne laisser personne les juger sur certains points? Parce que c'est Dieu qui juge et la justice de Dieu repose sur l'équité. Son jugement est fondé sur Sa parole et sur Sa loi. Alors, qu'importe ce qu'en pensent les hommes, seul ce que Dieu commande de faire est important, à l'époque des Colossiens comme de la nôtre.

LE QUATRIEME COMMANDEMENT FUT-IL CLOUE SUR LA CROIX?

Nous allons conclure l'étude du quatrième commandement. Le jour du repos fut établi par Dieu, non pour le Juif mais pour l'homme, comme nous l'avons vu. Nous allons examiner les derniers arguments présentés par ceux qui souhaitent abolir le jour du repos fixé par Dieu, au lendemain de la création d'Adam et Eve et qui ferment les yeux sur ce passage des Ecritures: "... tous tes commandements sont la vérité. Dès longtemps je sais par tes préceptes que tu les as établis pour toujours" (Ps. 119:151-152).

On voudrait nous faire croire que Dieu a cloué la loi sur la croix lorsque le Christ fut crucifié. Dans l'épître aux Colossiens, Paul écrit au sujet du Christ: "Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix" (Col. 2:14).

Qu'est-ce que l'acte des ordonnances? S'agit-il bien de la loi dans ce passage? Si c'est le cas, pourquoi l'apôtre Paul écrit-il: "Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés" (Rom. 2:13). Il ajoute même: "... là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression... le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi... sans loi le péché est mort" (Rom. 4:15, 5:13 et 7:8).

Ces quelques passages prouvent d'une manière irréfutable que la loi, qui est éternelle (Ps. 119:160), ne peut pas avoir été abolie car, dans ce cas, l'homme ne pourrait plus pécher et ainsi, depuis la mort du Christ, nous n'aurions plus besoin d'un Sauveur, alors que Paul et les autres apôtres enseignent le contraire.

Mais alors de quel acte s'agit-il? L'expression: "l'acte dont les ordonnances nous condamnaient", est traduite du grec "CHEIROGRAPHON TOIS DOGMASIN". Elle se réfère à ce qui pourrait être une note de créance manuscrite établissant la liste des sommes prêtées, il s'agit d'une reconnaissance de dette, d'un engagement, d'une obligation. C'est un peu l'ardoise de l'épicier ou du cabaretier.

L'acte est donc une note manuscrite, par laquelle on reconnaît que de l'argent a été prêté et, par conséquent, qu'il doit être remboursé. C'est une reconnaissance de dette. Ne perdons pas de vue que nous avons tous une dette envers Dieu à cause de nos péchés. C'est justement là le sens de ces mots.

Qu'avaient fait les Colossiens pour avoir une dette envers Dieu? Paul répond: "Vous qui étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de votre chair, il vous a rendu à la vie avec lui, en nous faisant grâce pour toutes nos offenses; il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient" (Col. 2:13-14). Le Christ leur avait apporté la grâce divine, car: "Le salaire du péché, c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu, c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur" (Rom. 6:23).

Ce qui avait été effacé étaient toutes les offenses commises en transgressant la loi (I Jean 3:4), en suivant les voies du monde et en laissant la nature humaine sans frein. Lorsque le Christ répandit Son sang, Il nous a justifiés (Rom. 5:9), Il a effacé nos péchés en les payant de Sa propre vie. Pierre le confirme en précisant les conditions, que le pécheur doit remplir, pour obtenir ce pardon non mérité: "Repentez-vous donc et convertissez-vous, pour que vos péchés soient effacés" (Actes 3:19). Nous devons donc reconnaître nos fautes devant Dieu, voici notre reconnaissance de dette.

Dans son fameux Psaume où il fait preuve d'une repentance profonde, David écrit: "O Dieu! aie pitié de moi dans ta bonté; selon ta grande miséricorde, efface mes transgressions... Détourne ton regard de mes péchés, efface toutes mes iniquités" (Ps. 51:3 et 11). L'Éternel a inspiré le prophète Esaïe d'écrire: "C'est moi, moi qui efface tes transgressions pour l'amour de moi, et je ne me souviendrai plus de tes péchés... J'efface tes transgressions comme un nuage, et tes péchés comme une nuée; reviens à moi, car je t'ai racheté" (Es. 43:25 et 44:22).

"L'acte dont les ordonnances nous condamnaient", la reconnaissance de notre culpabilité fut clouée à la croix en même temps que le Christ. L'apôtre Paul écrit: "... Soyez réconciliés avec Dieu! Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu" (II Cor. 5:20-21). Le Christ a porté tous nos péchés et Il est devenu le sacrifice d'expiation pour tous. Autrement dit, Il prit tous nos péchés sur Lui-même.

Paul ajoute: "Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, étant devenu malédiction pour nous, car il est écrit: Maudit est quiconque est pendu au bois" (Gal. 3:13). Remarquez bien que le Christ ne nous a pas rachetés de la loi, mais de la malédiction de la loi, de l'amende du péché. Lorsque nous péchons nous amenons sur nous l'amende du péché et cette amende, ce salaire, est la malédiction que l'on doit supporter à la suite de transgressions de la loi, c'est la mort éternelle. Sans l'intervention du Christ, sans Son sacrifice, nous serions tous voués à la mort éternelle.

Matthieu 12:8 écrit: "le Fils de l'homme est maître du sabbat" et un livre qui s'oppose à la loi et aux sabbats fait le commentaire suivant: "Jésus a donc parfaitement le droit de nous donner un jour nouveau en vue de l'adoration". C'est exact! Jésus aurait pu nous donner un autre jour que le samedi, mais Il ne l'a pas fait. Nulle part dans les Ecritures vous ne trouverez un tel changement, cette affirmation est donc gratuite. D'ailleurs, même après la mort du Christ, les apôtres n'ont jamais transféré le jour du repos au dimanche car tous savaient qu'à l'exception de la loi des sacrifices qui était momentanée, valable uniquement jusqu'à la mort du Sauveur, tous savaient que la loi est immuable.

LE SIECLE A VENIR
Association Française

47 rue du Château Fürst - 57730 FOLSCHVILLER

Tél. : 03.87.91.15.11

Mail : joseph.musso@laposte.net

Web : lesiecleavenir.fr

Un autre passage cité et qui est souvent mal compris se situe dans l'Evangile de Jean. Un homme était malade depuis 38 ans: "Lève-toi, lui dit Jésus, prends ton lit et marche. Aussitôt cet homme fut guéri; il prit son lit, et marcha. C'était un jour de sabbat. Les Juifs dirent donc à celui qui avait été guéri: C'est le sabbat, il ne t'est pas permis d'emporter ton lit" (Jean 5:8-10). Certaines personnes s'étonnent de ce que cela se soit passé lors du sabbat. Or, le même Seigneur avait dit dans l'ancien testament: "Ne sortez de vos maisons aucun fardeau le jour du sabbat, et ne faites aucun ouvrage" (Jér. 17:22).

Le "lit" de cet homme guéri par le Christ est-il un fardeau? Néhémie, en constatant que l'on vendait et achetait des marchandises à Jérusalem le jour du sabbat, déclara: "Puis j'ordonnai qu'on fermât les portes de Jérusalem avant le sabbat... pour empêcher l'entrée des fardeaux le jour du sabbat" (Néh. 13:19).

L'interdiction mentionnée dans Jérémie ainsi que dans Néhémie se rapporte bien à un fardeau. André Chouraqui traduit ce passage de la façon suivante: "Ne faites pas sortir un chargement de vos maisons le jour du shabat." Le mot chargement ou fardeau est traduit de l'hébreu "MASSÂ" signifiant: "un fardeau, une charge, un transport (de marchandises)", tandis que le lit, dont il est question dans l'Evangile de Jean est traduit de "KRABBATON" signifiant: "une paillasse, un grabat". C'est le lit du pauvre. Il n'y a aucune comparaison possible entre une paillasse et un fardeau, un chargement de marchandises.

Enfin, un argument que l'on veut décisif est qu'il n'existerait aucune référence dans les diverses épîtres au sujet du quatrième commandement. On compare l'Ancien Testament avec le Nouveau Testament, on trouve des passages dans le Nouveau Testament qui font allusion à tous les commandements, sauf au quatrième.

Le sabbat est pourtant bien mentionné dans le Nouveau Testament. Vous le trouverez dans les chapitres 3 et 4 de l'épître que Paul adresse aux Hébreux où il écrit: "Aujourd'hui (il s'agit donc bien d'un message pour nous tous en ce jour), si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos coeurs, comme lors de la révolte, le jour de la tentation dans le désert, où vos pères me tentèrent pour m'éprouver, et ils virent mes oeuvres pendant quarante ans. Aussi je fus irrité contre cette génération, et je dis: Ils ont toujours un coeur qui s'égare, ils n'ont pas connu mes voies. Je jurai donc dans ma colère: Ils n'entreront pas dans mon repos" (Héb. 3:7-11).

Dans ce passage, le mot "repos" est traduit du grec "KATAPAUSIS" signifiant: "repos, mais sous forme de demeure, de résidence, soit la terre promise ou le millénaire". Tel qu'utilisé, il signifie un repos pour l'ancien Israël après les rigueurs du désert et l'entrée dans la terre promise. Dans la dernière partie du chapitre 3, Paul explique que les Israélites qui vécurent à l'époque de Moïse ne purent entrer dans la terre promise à cause de leur incrédulité et de leur désobéissance, voilà pourquoi au chapitre 4, il exhorte les chrétiens à ne pas perdre leur repos, leur salut, le royaume de Dieu, voilà le sens de "KATAPAUSIS".

Paul poursuit: "Pour nous qui avons cru, nous entrons dans le repos ("KATAPAUSIS": millénaire), selon qu'il dit (à l'ancien Israël): je jurai dans ma colère: ils n'entreront pas dans mon repos! ("KATAPAUSIS": la terre promise qui était une préfiguration du millénaire). Car il a parlé quelque part ainsi du septième jour: Et Dieu se reposa de toutes ses oeuvres le septième jour." Le septième jour de la création préfigure le millénaire qui débutera après les six jours ou 6000 ans accordés à l'homme.

"Or, puisqu'il est encore réservé à quelques-uns d'y entrer, et que ceux à qui d'abord la promesse a été faite n'y sont pas entrés à cause de leur désobéissance, Dieu fixe de nouveau un jour - aujourd'hui - en disant dans David bien longtemps après, comme il est dit plus haut: Aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos coeurs." Ce jour que Dieu fixe est le septième jour, le sabbat hebdomadaire qui préfigure l'entrée dans le royaume de Dieu. Si nous méprisons et profanons le premier (le sabbat hebdomadaire), nous perdrons automatiquement le second (le royaume de Dieu).

"Car si Josué leur eût donné le repos, il ne parlerait pas après cela d'un autre jour. Il y a donc un repos de sabbat réservé au peuple de Dieu. "Repos de sabbat" est traduit du grec "SABBATISMOS" qui a une signification différente de "KATAPAUSIS". Il se rapporte à l'observance du sabbat hebdomadaire, du septième jour de la semaine, samedi. André Chouraqui a traduit ce passage comme suit: "Donc le shabat est laissé au peuple d'Elohim." D'autres versions traduisent comme suit: "Ainsi, un repos semblable au repos de Dieu le septième jour reste offert au peuple de Dieu" (Ceci est extrait de la Bible en français courant - édition 1982). Nous savons, par le livre de la Genèse, que le repos de Dieu fut le septième jour, que nous appelons de nos jours "samedi" et c'est le jour qui suivit la création d'Adam et Eve. La Bible traduite par le Cardinal Liénard, édition 1951 déclare: "Il y a donc un repos sacré réservé au peuple de Dieu." Or, ce qui est sacré, c'est ce que Dieu a sanctifié et ce qui est sanctifié c'est le septième jour de la semaine (Ex. 20:11).

La version nouvelle des moines de Maredsous (1950) donne ce qui suit: "Il reste donc, pour le peuple de Dieu, un repos sabbatique." Ce repos est donc celui du sabbat, du septième jour de la semaine. Quant à la Bible de Jérusalem, édition 1988, elle imprime: "C'est donc qu'un repos, celui du septième jour, est réservé au peuple de Dieu." En langage clair, ce verset nous confirme que le sabbat du septième jour de la semaine existe encore aujourd'hui, comme hier pour le peuple de Dieu.

Toutes ces déclarations ne laissent aucun doute et confirment qu'un commandement direct est bien adressé à l'Eglise du Nouveau Testament, pour le respect et l'observance du sabbat (samedi).

Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire pour défendre l'observance du dimanche, jour ordinaire que Dieu n'a jamais sanctifié, il est bien question du sabbat dans le Nouveau Testament. Quoi de plus normal, puisque les dix commandements ont été établis pour toujours (Ps. 119:151-152).

LE SIECLE A VENIR
Association Française

47, rue du chateau Fürst-57730 FOLSCHVILLER
Tél. (+33)03.87.91.15.11
Mail : smusso@aol.com
Web : www.lesiecleavenir.fr